



COMMUNE D'ANGEOT

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
MARDI 26 NOVEMBRE 2024**

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 9

✓ Par suite d'une convocation en date du 19 novembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le mardi 26 novembre 2024, à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER - Éric PERIAT.

✓ Absents ayant donné procuration : Pauline DONNA à Bernadette MARTINATO et Thierry LOUVET à Michel NARDIN.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Anne DUPUIS est désignée pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2024 - 34
CONDITIONS DE SORTIE DU SYNDICAT DE LA PISCINE BÉATRICE HESS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'accord trouvé entre Grand Belfort Communauté d'Agglomération et le syndicat de gestion de la piscine d'Etueffont faisant suite à la volonté exprimée par les communes membres de GBCA de quitter le syndicat.

L'accord prévoit un coût de sortie global pour les 18 communes d'un montant de 50 K€ soit pour Angeot la somme de 2 184,73€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le coût de sortie pour notre commune
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à ce dossier

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 28 novembre 2024, et de la publication le 28 novembre 2024.



Le Maire,
Michel NARDIN